

Cricket

Comprend Des Variantes Du Cricket (par Exemple, T10 Cricket, Kanga Cricket, Cricket Guichet, Cricket En Continu)

ÉLÉMENTAIRE - INTRA-MUROS 2023

- Les parties/activités de préparation et de développement du cricket modifié peuvent être réalisées à l'intérieur et à l'extérieur.
- Le jeu officiel de cricket n'est pas une activité appropriée pour le programme-cadre du niveau élémentaire.
- Consultez Gestion de risques.
- Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité. Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche. Pour en savoir plus sur la planification de sorties avec des fournisseurs externes, consultez <u>Fournisseurs</u> d'activités externes.

Équipement

- S'assurer que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire (par exemple, pas de coin pointu, ni fissure ou éclat de bois). Il faut demander aux élèves d'informer le membre du personnel enseignant de tout problème concernant l'équipement.
- Ne pas utiliser d'équipement de cricket réglementaire.
- Il faut utiliser uniquement des bâtons, des guichets et des balles de cricket non réglementaires à l'intérieur ou à l'extérieur.

- L'équipement de cricket non réglementaire comprend \(\text{\mathbb{I}} :
 - o Bâtons (par exemple, en plastique moulé)
 - o Guichets (par exemple, guichets à ressort, en plastique moulé)
 - Balles qui doivent convenir aux types de bâtons utilisées et avoir un noyau plus souple (par exemple, noyau en mousse, Incrediball, balle de cricket en caoutchouc souple, balle de tennis de cricket, balle d'entraînement de cricket en PVC souple)

Consultez la section **Secourisme** pour connaître les exigences concernant l'équipement de secourisme.

Vêtements / Chaussure / Bijoux

- Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Les souliers de cricket à crampons sont interdits.
- · Aucun bijou apparent.
- Lorsque les cheveux longs posent un risque pour la sécurité, il faut les attacher. Les accessoires servant à attacher les cheveux longs (par exemple, épingles à cheveux, élastiques et barrettes) ne doivent pas poser un risque pour la sécurité.
- Les élèves ne doivent pas participer lorsque la longueur de leurs ongles leur pose un risque ou pose un risque aux autres.

Installations

- Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire. Il faut demander aux élèves d'informer le membre du personnel enseignant de tout problème concernant les installations.
- La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle et offrir une adhérence sécuritaire.

- Le terrain de cricket (zone d'un guichet à l'autre) doit être plat et lisse (par exemple, à l'intérieur, utilisez le sol du gymnase, un guichet avec tapis et à l'extérieur, du gazon naturel, du gazon artificiel ou un guichet avec tapis) à l'intérieur et à l'extérieur.
- Les murs, les estrades, l'équipement, les arbres et les poteaux ne doivent pas être utilisés comme points de virage, lignes d'arrivée, zones d'extrémité ou limites de l'aire de jeu. Établir les lignes et limites du jeu clairement, à l'écart des dangers, en utilisant des repères visuels (par exemple, des lignes, des cônes), afin d'éviter toute possibilité de contact/collision.
- Consulter <u>Normes de sécurités générales pour les installations</u> pour l'ouverture et la fermeture de la cloison ou du rideau du gymnase.
- Lorsque la course se déroule à l'extérieur du terrain de l'école, que ce soit un échauffement ou un exercice qui fait partie intégrante de l'activité :
 - Avant de parcourir le trajet pour la première fois, le membre du personnel enseignant doit le vérifier à la marche afin de déterminer les problèmes potentiels.
 - Avant le début de la course, le membre du personnel enseignant doit décrire le parcours aux élèves (par exemple, indiquer les endroits où il faut faire preuve de prudence).
 - Le membre du personnel enseignant doit s'assurer que les élèves ne traversent pas d'intersections achalandées à moins d'être surveillés de près.

Pour le cricket à l'exterieur

 La présence de trous, de dangers (par exemple, verre, roches, arroseurs, grilles d'égout) ou de surfaces très inégales doit être identifiée. Les conditions doivent être sécuritaires, sinon l'activité doit être modifiée ou il faut changer son emplacement. Les dangers qui ne peuvent pas être éliminés doivent être signalés aux élèves. Si la condition du terrain n'est pas sécuritaire, le membre du personnel enseignant doit en aviser la direction d'école.

Pour le cricket à l'intérieur

 La surface de jeu et ses environs doivent être libres de tout obstacle (par exemple, tables, chaises) et permettre une adhérence sécuritaire. Les dangers qui ne peuvent pas être éliminés doivent être clairement marqués, puis signalés aux élèves. Si la condition du gymnase n'est pas sécuritaire, le membre du personnel enseignant doit en aviser la direction d'école.

• La taille du gymnase doit convenir aux activités choisies.

Météo

- Lorsque les conditions environnementales peuvent poser un risque pour la sécurité des élèves (par exemple, orages [foudre] ou élèves ayant l'asthme dont le déclencheur est la qualité de l'air), le membre du personnel enseignant doit tenir compte des protocoles et des procédures de son conseil scolaire ou de son école concernant :
 - les conditions météorologiques (consultez Conditions météorologiques);
 - les insectes (par exemple, moustiques [virus du Nil occidental], tiques [maladie de Lyme]
 [consultez les protocoles de votre école ou conseil scolaire et le site Web du Bureau de santé]).
- Les élèves doivent recevoir des instructions sur les mesures de sécurité liées aux conditions environnementales et être sensibilisés aux moyens de se protéger (par exemple, coups de soleil, coups de chaleur).
- En tout temps, les procédures du conseil en matière de conditions météorologiques et d'insectes constituent les normes minimales. Lorsque des normes plus strictes sont imposées (par exemple, fournisseurs externes, coordonnateurs des programmes/installations), les normes plus strictes doivent être respectées.

Règles et consignes particulières

- Surveiller les élèves dont les affections médicales (par exemple, anaphylaxie, asthme, plâtres, commotion cérébrale antérieure, orthèses) pourraient affecter la participation. Consultez <u>Affections</u> médicales.
- Avant de prendre part à une activité, les élèves doivent recevoir de l'information sur la prévention des commotions cérébrales durant l'activité en question, et sur les risques inhérents à l'activité (par exemple, indiquer les risques possibles et les moyens de les minimiser), ainsi que les procédures à

- suivre pour jouer de façon sécuritaire. Les élèves doivent connaître l'importance d'informer le membre du personnel enseignant de tout symptôme relié à une commotion cérébrale présumée.
- Quand l'activité se déroule hors du terrain de l'école, il faut consulter les politiques et procédures du
 conseil scolaire relativement au transport et aux excursions scolaires pour connaître la façon de
 communiquer aux parents/tuteurs/gardiens de l'enfant l'endroit où l'activité aura lieu, les moyens de
 transport qui seront utilisés, et les exigences de supervision, et pour savoir s'il est nécessaire d'obtenir
 l'autorisation des parents/tuteurs/gardiens de l'enfant.
- Les activités doivent être modifiées selon l'âge, les capacités, le vocabulaire et l'expérience des élèves,
 le nombre d'élèves, ainsi que les installations disponibles.
- Il faut tenir compte de l'entraînement préalable et de la condition physique des élèves, ainsi que de la durée et de l'intensité de l'activité physique.
- Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.
- Toutes les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.
- Les habiletés au champ doivent inclure des compétences de communication (par exemple, annoncer son intention d'attraper la balle ou la céder à l'élève qui l'a fait).
- Le lanceur, debout derrière une ligne désignée, doit effectuer un lancer par en dessous ou faire rouler la balle (1re à 3e année) vers le guichet du frappeur.
- Les types de lancers effectués par le lanceur (4e à 8e\(\text{année} \)) peuvent inclure un lob par-dessous, un lob par-dessus, un lancer par-dessus le bras droit, selon les capacités des élèves.
- Les lanceurs doivent envoyer la balle en direction du guichet pour qu'elle arrive en dessous de la taille du frappeur.
- Les lanceurs ne doivent pas viser le frappeur ou lancer la balle au-dessus de la taille du frappeur.
- Les élèves doivent être informés de l'importance de regarder la trajectoire de la balle autant à l'offensive qu'à la défensive.
- Les frappeurs ne sont pas autorisés à glisser.

- Il faut apprendre aux élèves à emporter le bâton avec eux après avoir frappé la balle et à ne pas le laisser tomber ou le poser.
- Établir une zone désignée, à l'écart du frappeur, où le gardien de guichet doit récupérer la balle lancée pour éviter d'être frappé par un bâton en mouvement.
- Les activités doivent comporter des périodes d'échauffement et de récupération adéquates.
- Les échauffements et les exercices (par exemple. faire rouler, frapper, lancer, s'étirer) doivent avoir lieu dans des endroits distincts pour éviter qu'une activité présente un danger en nuisant à l'autre.
- Les élèves en mouvement ne doivent pas avoir les yeux fermés ou bandés.
- Si les élèves doivent marcher ou courir à reculons, il faut insister sur le contrôle des mouvements. Les courses à reculons sont interdites.
- Si l'élève exprime une hésitation (verbale ou non verbale) à participer, le membre du personnel enseignant doit déterminer les causes de cette réticence. S'il est estimé qu'une hésitation pendant l'exercice pourrait présenter un risque pour l'élève, on doit lui demander de faire un exercice plus simple, ou lui donner le choix d'un rôle dans l'activité qui lui permet d'être à l'aise, y compris le choix de ne pas participer.
- Avant l'activité, le membre du personnel enseignant doit consulter la politique de son conseil scolaire sur l'équité et l'inclusion et apporter les accommodements et les modifications nécessaires pour établir un environnement d'apprentissage sécuritaire et favoriser la participation des élèves. Consultez la sous-section Intention dans la section À propos.
- Les élèves doivent avoir accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) avant, pendant et après toute activité physique.
- Établir et communiquer aux élèves une zone désignée à l'écart du terrain de jeu, où les élèves non actifs peuvent attendre, afin d'éviter toute interférence ou collision avec les joueurs sur le terrain.
- Établir et communiquer aux élèves une zone désignée où le frappeur peut prendre un élan complet sans toucher d'autres élèves (par exemple, les gardiens de guichet, les joueurs de champ, les élèvesarbitres).

• Lorsque l'activité implique un élève qui frappe avec un bâton, pendant la leçon ou durant une partie (à l'intérieur ou à l'extérieur), établir une zone désignée où le frappeur peut prendre un élan complet en évitant de frapper les autres élèves. Si les élèves (par exemple, les gardiens de guichet) doivent entrer dans cette zone désignée pendant l'activité, ils doivent porter une protection faciale (par exemple, un masque ou un casque avec masque qui protège le visage de la balle).

Si vous jouez à l'intérieur

- Les jeux doivent se concentrer sur les techniques de frappe et le placement de la balle et non sur la distance parcourue.
- La modification sécuritaire peut comprendre une limite de hauteur indiquée sur les murs en dessous de laquelle la balle doit se trouver (par exemple, la hauteur du filet de basketball, une ligne à 3\mathbb{M}mètres du sol qui fait le tour du gymnase). Si la balle est frappée au-dessus de la limite de hauteur, le frappeur est retiré.

Supervision

- Toutes les activités doivent être supervisées.
- Une supervision sur place est requise.
- MLe niveau de supervision doit tenir compte des risques inhérents à l'activité en question. Le niveau de risque augmente selon le nombre d'élèves et leurs habiletés, ainsi que le type d'équipement utilisé, et les conditions environnementales.
- Un bénévole peut aider à surveiller les activités d'éducation physique. Des exemples de bénévoles sont
 : les aides-enseignants, les membres du personnel enseignant à la retraite, les élèves coop, les
 parents/tuteurs/gardiens de l'enfant et les stagiaires. Consultez la politique de votre conseil scolaire
 concernant les bénévoles. Ces bénévoles doivent être accompagnés par un membre du personnel
 enseignant.

First Aid

- Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible (consultez <u>Contenu des</u> trousses de premiers soins).
- Un dispositif de communication activé (par exemple, un téléphone cellulaire) doit être accessible.
- Suivre le plan d'intervention de secourisme de l'école (consultez <u>Plan de premiers soins et intervention</u> <u>de secourisme</u>) et le protocole en cas de commotion cérébrale du conseil scolaire (consultez <u>Commotions cérébrales</u>).
- Un plan d'intervention en cas d'urgence pour gérer les évacuations et le confinement doit être suivi et communiqué aux élèves.

Définitions

• Personne responsable :

• Certaines activités mentionnent une personne « responsable ». Le membre du personnel enseignant est responsable de la sécurité et du bien-être des élèves à sa charge. Parfois, une autre personne peut être identifiée comme « personne responsable » dans des situations précises (par exemple, le sauveteur). La personne identifiée « responsable » de l'activité en cours doit, en consultant le membre du personnel enseignant, prendre les décisions finales concernant la sécurité des élèves.

• Supervision:

- La supervision est la surveillance vigilante d'une activité pour la réglementer ou la diriger. Les activités, les installations et l'équipement comportent des risques inhérents. Cependant, plus la supervision est efficace, plus la sécurité s'en trouve accrue.
- Les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation désignent trois catégories de supervision : supervision visuelle constante, supervision sur place, et supervision générale. Les catégories dépendent du niveau de risque de l'activité, ainsi que des habiletés et de la maturité des élèves. Les trois niveaux de supervision décrits ne sont pas hiérarchisés, mais ils représentent les types de supervision qu'une activité peut nécessiter et le type de supervision qui

est fondamentalement possible.

• Membre du personnel enseignant :

 Une personne qui fait partie du personnel enseignant ou de la direction d'école, qui détient un certificat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et qui est employée par l'école ou le conseil scolaire. Le membre du personnel enseignant est légalement responsable des élèves.

• Types de supervision

Supervision générale :

L'entraîneur peut être dans le gymnase, alors qu'une autre activité a lieu près du gymnase.
 La supervision générale exige que l'entraîneur soit facilement accessible.

Exemple :

- durant les sports qui demandent aux élèves d'être souvent hors de vue et pour lesquels l'entraîneur ou le surveillant n'est pas à proximité (par exemple, ski alpin, course de fond). Au moins l'une des conditions suivantes doit être remplie :
 - L'entraîneur ou le surveillant circule.
 - L'emplacement de l'entraîneur ou du surveillant a été communiqué aux élèves et aux autres surveillants.
- pour les sports simples et ceux pouvant être combinés (par exemple, d'autres sports nécessitant une supervision générale comme le badminton, le tennis de table, le handball - balle au mur), les conditions suivantes doivent être remplies :
 - L'entraîneur ou le surveillant informe les élèves de l'emplacement des sports.
 - L'entraîneur ou le surveillant doit circuler entre les sports et être facile à trouver.

Supervision sur place :

- Exige la présence de l'entraîneur, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité particulière. La supervision sur place permet la présence momentanée du responsable dans des pièces adjacentes au gymnase (par exemple, salle d'équipement).
- Exemple : Pendant un entraînement d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, alors que d'autres pratiquent le passage du témoin. Un troisième groupe fait de la course de fond. Pour le relais, les élèves participent sur la piste ou pelouse et peuvent être vus par l'entraîneur.

Supervision visuelle constante :

- Nécessite la présence physique de l'entraîneur qui observe l'activité en question. Une seule activité nécessitant une supervision visuelle constante peut avoir lieu en même temps que d'autres activités.
- Exemple : Pendant un entraînement d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, alors que d'autres pratiquent le passage du témoin. Un troisième groupe fait de la course de distance. Pour le saut en hauteur, l'entraîneur est près de l'aire de saut et surveille l'activité.

Dernière publication ven, 26/01/24 13:59